

Convention de la baie James

M. McDermid: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser à ce sujet. Dans ces conditions, on ne peut pas s'attendre à de nouvelles réductions de personnel, n'est-ce pas? Est-ce qu'il va y avoir une autre compression, en raison des responsabilités qui sont prises en charge par les Cris et les Naskapis? Soit dit en passant, cela va constituer pour eux une amélioration puisqu'ils vont s'administrer eux-mêmes à l'échelle locale.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, je ne saurais donner de chiffres précis. Je peux m'engager à ce qu'il y ait une réduction au Québec. Au Québec, il n'y a plus que 12 personnes qui s'occupent des Cris et des Naskapis. Il est visible que nous comprimons. Si nous réduisons davantage le personnel, les Cris s'en plaindront étant donné qu'ils attendent certaines choses de nous.

M. McDermid: Monsieur le président, je vais passer à une question importante, celle du financement. Nous n'en avons pas encore discuté au cours de ce débat. Le ministre n'ignore pas que la mise en œuvre de l'entente sur la baie James a parfois posé certains problèmes. Le ministre peut-il nous éclairer au sujet des accords concernant le financement? Comment va-t-on les réaliser? Peut-être pourrait-il également nous parler du financement et de la façon dont il sera garanti au cours des années à venir.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, si l'on tient compte des frais d'exploitation et d'entretien, cela donnera environ 11 millions par an, du moins pour l'année financière en cours. Nous en sommes pour le moment à 3.7 millions. Compte tenu des engagements pris envers les Cris et des dispositions de la loi, je crois qu'il y aura une dépense supplémentaire de 8 millions, ce qui donnera au total 11 millions par an.

M. McDermid: Monsieur le président, pourrions-nous obtenir certaines précisions? Le gouvernement va-t-il verser toute la somme ou seulement un certain pourcentage au début de l'année? Comment va-t-il procéder? Cet argent va-t-il être versé par l'entremise des bureaux de Québec ou directement aux Cris et aux Naskapis? Le ministre pourrait-il être un peu plus précis afin que je puisse voir si les mécanismes adoptés ne vont pas créer des retards administratifs injustifiés?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, c'est là l'aide de base à laquelle on ajoute chaque année. Le montant est sujet à des négociations annuelles, mais il ne peut être inférieur à l'aide de base. Je crois que le premier versement sera effectué la semaine prochaine ou quelque chose comme ça. Il s'agira d'un versement direct du gouvernement fédéral aux Cris.

M. McDermid: Monsieur le président, par conséquent le ministre n'envisage pas de faire participer d'une façon quelconque le bureau régional de Québec; l'ensemble sera réalisé directement par le bureau fédéral. Le ministre déclarait que le premier versement était sur le point d'être fait. Quel est l'accord entre le ministère et les Cris et les Naskapis sur les pourcentages versés à différents moments? Il doit y avoir un

accord sur la proportion du budget total annuel qui est versée en début d'année. Comment cela fonctionnera-t-il?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, on m'a dit que l'argent doit être versé directement aux Cris par le gouvernement fédéral, que 75 p. 100 est versé immédiatement mais que l'on retient 25 p. 100 jusqu'à ce que l'on ait la preuve que les exigences relatives à la responsabilité financière de la loi sont respectées. Il s'agit d'un versement unique.

M. McDermid: Monsieur le président, créera-t-on d'autres services dans le ministère à l'intention des Cris et des Naskapis, ou bien fera-t-on comme si de rien n'était?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, nous ne comptons pas créer de nouveaux services au ministère. En un certain sens, indépendamment de la loi, nous avons déjà accepté, à la demande du secrétariat des Cris, de veiller à leurs intérêts et de négocier en leur nom pour leur obtenir des résultats rapides. Ce secrétariat compte un effectif de deux ou trois personnes. Nous avons l'intention de continuer à nous occuper de ces Indiens puisqu'ils y tiennent beaucoup. Nous avons acquiescé à leur demande, ce qui les a beaucoup soulagés. Le secrétariat est un service qui existe déjà, et nous ne prévoyons pas en créer d'autre.

M. McDermid: Monsieur le président, ma dernière série de questions porte sur la commission qu'on se propose de créer. Le ministre pourrait peut-être nous donner de plus amples détails sur les projets de cette commission, nous dire combien on a prévu qu'elle coûterait par an, quels seront ses pouvoirs, s'il en est, et comment elle rendra compte au Parlement. Comment les choses se passeront-elles, d'après le ministre?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, peut-être que la meilleure façon d'examiner cette question serait de nous reporter à la Partie XII du projet de loi. On y précise quelle sera la composition de la Commission responsable de l'application de la loi de même que la durée du mandat de ses membres. D'une façon générale, la Commission sera chargée de veiller à l'application de la loi et de rédiger des rapports destinés au Parlement. La mission de la Commission est clairement mais succinctement définie à l'article 165, page 78. Voici ce qu'on y lit:

La Commission a pour mission:

a) d'établir les rapports prévus . . . b) . . . d'enquêter sur les réclamations qui lui sont présentées concernant l'application de la présente loi, notamment l'exercice ou le défaut d'exercice de pouvoirs ou fonctions conférés sous le régime de cette loi.

(3) La Commission peut refuser d'entreprendre ou interrompre une enquête . . .

Voilà quelles seront les obligations de la Commission. D'autre part, on estime que les frais de la Commission s'élèveront à \$1,597,000 répartis sur quatre ans plus un rajustement devant être financé par des contributions dont les modalités seront négociées. Vous permettez que je répète le montant? Les frais s'élèvent à \$1,597,000 sur quatre ans soit de 1984-1985 à 1988-1989.